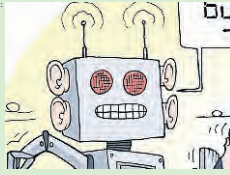


RH robotisées

Les RH saignées: c'est dire si le personnel compte aux CFF!

Page 5



tl: oui de la conférence CCT

La conférence CCT tl a validé les orientations de la nouvelle CCT, suivant ainsi la délégation des négociations.

Page 4



Pas de dumping!

A Genève, le SEV et trois syndicats français sont montés au front.

Page 20

Conférence CCT CFF/CFF Cargo: participe au sondage jusqu'au 23 juin!

Touche pas à ma CCT CFF!

Les membres du SEV peuvent participer au sondage CCT CFF/CFF Cargo jusqu'au 23 juin. Ils peuvent ainsi influencer sur les négociations prévues l'an prochain.

Plus la participation sera forte, plus les résultats seront représentatifs. Il est primordial d'y prendre part pour consolider la riposte aux attaques déjà annoncées avec RailFit 20/30. La CCT est jugée trop généreuse par la direction de l'entreprise. Le SEV a envoyé le sondage à tous les membres, avec tout ce qu'il faut pour le remplir en ligne. Ceux qui ne l'ont pas reçu peuvent s'adresser à jris.piazzoli@sev-online.ch.

Oui au renforcement de la CoPe Surface
Vendredi dernier, la conférence CCT CFF a accepté la réforme des CoPe. Elle entrera en vigueur avec la prochaine CCT.

Pages 2 et 3



Les membres du SEV protégeront la solide CCT CFF de toute tentative de tronçonnage.

Assemblées des délégué-e-s

Les sous-fédérations se sont réunies le 22 mai, le jour précédant le Congrès du SEV. Lors de ces assemblées des délégué-e-s, de nombreuses décisions ont été prises. Il y a aussi eu des discussions passionnantes concernant les problèmes spécifiques des sous-fédérations. La base du SEV a donc eu voix au chapitre, représentant les diverses sections.

Pages de 8 à 16

Journée des femmes SEV

Appeler à l'aide quand la violence s'installe

■ «La violence n'est pas une solution, car les conséquences sont très graves pour tous ceux qui sont impliqués», souligne **Luzia Siegrist** du Bureau fédéral de l'égalité dans une interview accordée à *contact.sev*. Au sein des couples, nombreux sont celles et ceux qui ne maîtrisent pas les situations conflictuelles. La violence domestique est donc très répandue en Suisse. «C'est à

la maison que les femmes ont le plus de risques de subir des violences», rappelle **Luzia Siegrist**. C'est pourquoi les femmes SEV ont choisi d'en faire le sujet de leur journée de formation annuelle du 24 novembre. «Lorsque les disputes se font plus régulières et plus dures, il faut demander de l'aide», conseille-t-elle.

Pages 6 et 7



EN VITESSE

RIE III, le retour

■ L'Union syndicale suisse (USS) voit d'un œil critique la nouvelle RIE III («Projet fiscal 17») présentée le 1^{er} juin par le conseiller fédéral Ueli Maurer et les gouvernements cantonaux. Avec l'augmentation des allocations familiales, on y a certes intégré une amélioration sociale, mais en même temps, l'impôt sur le bénéfice risque de fortement baisser dans les cantons et communes, cela pour toutes les entreprises et encore plus qu'avec la RIE III. La baisse de l'impôt sur le bénéfice prévue par les cantons constituait déjà dans la RIE III la mesure la plus chère et la moins efficace. Le net rejet de cette dernière par le peuple a montré que la Confédération et les cantons devaient faire marche arrière, en ne relevant pas la part de l'impôt fédéral direct destinée aux cantons. Or, le nouveau projet va encore plus loin que la RIE III. Les grands axes auraient des problèmes en votation populaire. L'USS attend du Conseil fédéral qu'il corrige ces axes. Nous avons besoin d'un projet plus social et moins onéreux. **USS**

La conférence CCT CFF/CFF Cargo s'est penchée sur le résultat des négociations portant sur

Un petit oui à la réforme

Les délégué-e-s ont accepté la réforme de la commission du personnel (CoPe) par 68 voix contre 44 et 8 abstentions. Cette réforme vise à renforcer la CoPe surface. Les personnes qui ont voté Non sont avant tout préoccupées par le sort de la CoPe division.

Le vice-président SEV Manuel Avallone, qui a dirigé la communauté de négociation (CN) regroupant le SEV, le VSLF, Transfair et l'ACTP lors des négociations sur la réforme de la CoPe, a fait une rétrospective en introduction: déjà à l'époque de la CCT 2011, le SEV avait émis le vœu de renforcer la CoPe surface (sur proposition TS) mais le thème était resté en suspens, tout comme d'ailleurs pendant les négociations de la CCT 2015. En 2014, les partenaires sociaux avaient convenu,



Thomas Walther (ZPV) a résumé clairement: «Le résultat des négociations n'a rien d'enthousiasmant, mais en tant que président d'une CoPe surface nationale, je peux le soutenir.»

dans le cadre de la «décision 33», de négocier des nouveaux fondements de participation d'ici fin juin 2016, et de les faire entrer en vigueur seulement avec la prochaine CCT, soit au plus tôt en 2019.

L'objectif était d'obtenir une meilleure participation

Tout d'abord, les CFF ont voulu jouer les provocateurs en annonçant des intentions de suppressions radicales mais ensuite, ils ont déclaré ne pas vouloir faire à tout prix des éco-

nomies. Sur cette base, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur les objectifs de réforme suivants: plus de proximité avec le personnel grâce à un renforcement de la CoPe surface, plus d'efficacité et une concentration sur des thèmes et projets de réorganisation bien définis.

Manuel Avallone souligne que le SEV a cherché des contacts avec les CoPe de tous les niveaux et qu'il en a transmis les revendications au cours des négociations. Le 14 octobre 2015,

le jour qui a suivi l'ouverture des négociations, le SEV a invité tous les membres CoPe à une journée d'information. Les sous-fédérations SEV ont aussi été incluses. Les 16 et 18 mai derniers, à l'occasion des négociations complémentaires, les présidents centraux Peter Käppler (AS) et Markus Kaufmann (BAU) étaient par exemple présents. Lors de cette ronde finale, le SEV a encore obtenu quelques améliorations aux niveaux division et surface, selon les explications de Jürg Hurni,

la participation dans l'entreprise

des CoPe CFF

secrétaire syndical SEV responsable de la CoPe. Des critiques ont été proférées avant tout par la CoPe division, qui perd des sièges et du temps octroyé pour le travail de la CoPe: les délégués ont prévenu que des décisions importantes étaient prises au niveau des divisions et qu'octroyer plus de moyens à la CoPe surface ne facilitait pas forcément leur tâche. Un autre point décisif était de pouvoir trouver des personnes engagées pour la CoPe.

Soucis liés au «travail de projet»

La réglementation prévoyant que le travail de projet doit être effectué durant le temps de travail prévu pour la CoPe soulève un grand scepticisme. «Les CFF seront-ils vraiment prêts à accorder plus de temps de travail à la CoPe en cas de «besoin particulièrement élevé en matière de participation?» ont demandé entre autres les délégué-e-s. Si ce n'est pas le cas, la CoPe et le SEV devront intervenir... Malgré toutes les réserves, la ma-

rité des délégué-e-s a donné une chance à la première réforme de la CoPe depuis son introduction en 2001 dans le cadre de la première CCT CFF. «Nous prenons au sérieux les voix contre!», assure Manuel Avallone, et d'en appeler à tous: «Aidez-nous à faire fonctionner le nouveau système. Nous avons grand besoin du soutien des plus anciens parmi les membres CoPe. Il s'agit maintenant de rassembler des

expériences avec le nouveau système et de procéder dans un deuxième temps à d'éventuelles corrections.» Les autres thèmes abordés furent la caisse de pensions et les négociations CCT qui débuteront en 2018. L'enquête auprès des membres à ce sujet est importante, tout le monde est appelé à participer jusqu'au 23 juin!

Markus Fischer/Murielle Vianin

Plus d'infos au séminaire CoPe

Actuellement, ce sont l'équivalent d'environ 23 postes à plein temps (FTE) qui sont à disposition du travail effectué pour les CoPe des trois niveaux (surface, division, groupe) utilisables pour les congés et les temps de trajets. A l'avenir, ce sont quelque 22,2 FTE pour le temps de travail et les trajets. Cette légère réduction des FTE est liée à la réduction de postes dictée par RailFit20/30. Les FTE pour le travail en CoPe demeure équivalent si l'on tient compte de la baisse du nombre d'emplois aux CFF. La CoPe surface bénéficiera de plus de ressources. Elle sera donc renforcée. C'était le but. Nous reviendrons sur les détails de ces changements, au plus tard après le séminaire SEV consacré aux **CoPe CFF/CFF Cargo du 3 novembre à Berne**. Inscriptions à bildung@sev-online.ch; gratuit pour les membres; 250 fr. pour les non-membres.

Les décisions du Congrès SEV des 23 et 24 mai 2017

Les décisions et la vidéo du Congrès

Les décisions du Congrès (sauf en ce qui concerne les élections et les décisions urgentes selon les statuts du SEV, article 16, al. 16.6) sont soumises au référendum facultatif. Retrouvez la vidéo du Congrès sur notre site internet.

Le Congrès SEV a pris les décisions suivantes les 23 et 24 mai: Le **rapport social 2017** a été accepté. Le Congrès a adopté les **Textes d'orientation 2017 à 2019** suivants:

- Syndicat
- Politique contractuelle
- Protection de la santé et

sécurité au travail

- Politique sociale
- Politique des transports suisse et européenne
- Numérisation de la mobilité

Nouvelles propositions

Dix nouvelles propositions ont été acceptées: ■ K17.003: Ancrage dans les conventions collectives de travail de la Charte contre la violence dans les transports publics ■ K17.005: Imposition de l'abonnement général FVP ■ K17.006: Rotation annuelle pour le personnel qui travaille par tours de service ■ K17.007: Vacances pour tous du samedi au dimanche inclus

■ K17.008: Réintroduction du compte de temps pour le service de nuit 2

■ K17.009: La protection de la santé mérite une plus grande attention

■ K17.010: Décomptes de temps avec les nouveaux programmes de planification

■ K17.011: Annulation de la décision du congrès sur le règlement de sortie pour les membres retraités VPT

■ K17.012: Remise de FIP aux personnes vivant en concubinage

■ K17.015: Introduction d'un congé de paternité dans toutes les entreprises suisses de transports publics

Trois nouvelles propositions

ont été acceptées pour examen:

■ K17.002: Création d'une centrale nationale pour les agressions et les délits dans les entreprises de transport

■ K17.004: Simplification du paiement des cotisations à l'USS et aux unions syndicales cantonales et régionales

■ K17.013: Modification du processus lors de démission du SEV; article 6.1 des statuts SEV

■ K17.014: Modification du processus lors de démission du SEV; article 6.3 des statuts SEV

■ K17.015: Modification du processus lors de démission du SEV; article 6.3 des statuts SEV

■ K17.016: Modification du processus lors de démission du SEV; article 6.3 des statuts SEV

■ K17.017: Modification du processus lors de démission du SEV; article 6.3 des statuts SEV

Les agent-e-s de train foulent les pelouses



Le 44^e championnat de foot des agent-e-s de train a eu lieu à Naters le 8 juin. Ce sont neuf équipes de toute la Suisse qui se sont retrouvées en Valais. Ce tournoi a lieu chaque année depuis 1974, un record aux CFF. La compétition était organisée par le FC personnel des trains Brigue-Simplon, qui fêtait en même temps ses 25 ans d'existence. Sur la photo, on voit les joueurs et les bénévoles du tournoi, de Brigue. Pour la petite histoire, ce sont les collègues de Suisse centrale qui se sont imposé-e-s lors de rencontres disputées dans un esprit fair-play.

Pas de concurrence, mais de la collaboration pour le bien des usagers et du personnel des transports publics: c'était le message très clair – pas tout à fait nouveau – du SEV lors de son Congrès fin mai. Car contrairement à toutes les affirmations néolibérales, avec la concurrence il y a plus de chances d'être perdant. Le but étant de faire de l'argent rapidement. Et dans le pire des cas, elle impacte tout le monde. Les coopérations offrent au contraire de meilleures chances d'être tous vainqueurs, parce qu'il s'agit

«Ce ne sont pas les décorations photographiques dans les WC qui justifient une attaque au système ferroviaire.»

Barbara Spalinger, vice-présidente du SEV

d'abord de trouver de bonnes solutions et pas seulement de l'argent. Histoire d'obtenir réellement quelque chose et pas seulement la victoire pour la victoire. Les syndicats connaissent depuis longtemps ce principe.

D'autres semblent aussi s'en être rendu compte: CFF, BLS et SOB ont repris

le dialogue afin de trouver une solution à l'amiable pour le renouvellement des concessions du trafic grandes lignes. C'est une bonne chose, car un désaccord entre managers pourrait avoir des conséquences imprévisibles en cas de mise au concours de lignes. Les plus rentables attiseraient les convoitises, mais aussi l'appétit d'entreprises étrangères. Ce sont des scénarios qui dans le pire des cas conduiraient à un démantèlement du système de transports suisse. Actuellement, ce ne sont certes que des hypothèses, qu'on ne souhaite pas voir se réaliser. Et la poignée de supporters d'une telle issue ne se trouve vraisemblablement pas parmi les usagers, ni les employé-e-s. Pour le personnel, une telle fragmentation du système n'aurait assurément que des désavantages. Bien sûr on peut toujours améliorer la situation pour les voyageurs. Mais ce ne sont pas les décorations photographiques dans les WC qui justifient une attaque au système ferroviaire.

C'est pourquoi nous réitérons notre message délivré au Congrès et l'adressons aux trois chefs d'entreprise: faites en sorte qu'il n'y ait pas de nivellement par le bas. Vous n'avez pas besoin de démontrer qu'il y a un vainqueur parmi vous et sacrifier ainsi les transports publics pour une victoire personnelle à court terme!

Et l'OFT est aimablement prié de prendre connaissance de ce message.



Renouvellement de la convention collective de travail des tl

Feu vert de la conférence CCT

Les participants à la conférence CCT valident l'orientation des négociations et mandatent la délégation syndicale pour poursuivre les négociations. Des solutions doivent encore être trouvées au niveau de l'organisation du temps de travail et des vacances.

Mardi 6 juin, le personnel syndiqué des tl s'est réuni en conférence CCT à la Maison du peuple à Lausanne pour prendre connaissance des résultats intermédiaires des négociations. Ce sont le président de la section VPT tl Carmelo Scuderi et le secrétaire syndical SEV Christian Fankhauser, tous deux membres de la délégation qui négocie le renouvellement de la CCT, qui les ont communiqués. «Vous souvenez-vous? Le 26 février, lors de notre dernière conférence CCT, nous étions très sceptiques. Nous ne connaissions pas du tout les intentions de la direction des tl. Après de nouvelles séances de négociations, nous y voyons aujourd'hui plus clair. 84% des employé-e-s verront



Carmelo Scuderi (à gauche) et Christian Fankhauser ont présenté lors de la conférence CCT tl le résultat intermédiaire des négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail.

leur salaire revalorisé. Le nouveau système salarial sera clair et transparent, comme nous l'avons revendiqué», a commenté Christian Fankhauser. Le secrétaire syndical SEV a toutefois relevé qu'il subsistait encore quelques divergences entre la direction des tl et la délégation syndicale. «Il s'agit principalement du nombre de semaines de vacances: il doit être le même pour tous – dans la CCT actuelle, il y a une différence entre les conducteurs et le personnel hors conduite.

Nous demandons 5 semaines pour tous, 6 semaines dès 50 ans et 7 semaines dès 55 ans. Pour le personnel administratif, nous demandons le maintien de l'horaire variable et non l'introduction d'un horaire souple «no limit» comme le voudrait la direction. Enfin, pour le personnel hors conduite, le SEV souhaite être le partenaire de discussion lors de la mise en place des horaires.»

Réactions plutôt favorables

Les participants à cette con-

férence CCT ont réagi plutôt favorablement à l'annonce de ces résultats intermédiaires. Quelques voix se sont élevées pour demander que ce soit le SEV, au lieu de la commission du personnel, qui soit compétent pour l'organisation du temps de travail du personnel hors conduite. Christian Fankhauser a précisé que la nouvelle grille salariale, bien qu'elle soit satisfaisante, ne devrait pas être considérée comme un acquis jusqu'à la retraite de chacun. «Le secteur

des transports publics n'est pas immuable. Il est menacé, notamment par la mise au concours des lignes, mise au concours qui peut avoir un effet négatif sur les conditions de travail. Pour l'heure, heureusement, le canton de Vaud n'entend pas mettre au concours de manière systématique les lignes de transport régional des voyageurs.»

Un processus démocratique

Les membres SEV des tl sont d'ores et déjà convoqués à la prochaine conférence CCT qui aura lieu le 27 juin. «Nous serons peut-être en mesure de vous présenter le résultat final des négociations», a annoncé Christian Fankhauser, tout en précisant: «Nous ne finirons de négocier que lorsque nous estimerons avoir obtenu un résultat satisfaisant; le résultat des négociations vous sera ensuite soumis. La décision vous appartiendra. Vous recevrez un bulletin de vote à la maison. Vous devrez voter et dire si oui ou non vous acceptez ce résultat.» Rendez-vous donc le 27 juin pour la prochaine conférence CCT tl.

Alberto Cherubini

GUICHETS CFF

Le Conseil national donne un signal positif en faveur du Service public

L'ATE (Association transports et environnement) se réjouit vivement de la décision du Conseil national de repousser de deux ans la suppression des agences de vente partenaires des CFF, a communiqué l'ATE mardi. L'ATE s'est engagée pour le maintien de ces annonces par le lancement d'une pétition signée par 32 000 personnes, soutenue par le SEV. Il appartient au Conseil des Etats de confirmer cette décision, vraisemblablement

durant la session d'automne. Une motion de commission demandant un moratoire de deux ans sur la suppression des agences de vente partenaires des CFF avait déjà recueilli une confortable majorité dans la Commission des transports. Le Conseil national a donc confirmé cette décision mardi. Pour la présidente de l'ATE, Evi Allemann, le maintien de ces agences de ventes répond à un véritable besoin de la clientèle: «Il est réjouissant de voir que la majorité du Conseil national

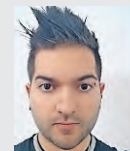
soutient notre démarche.» La pétition de l'ATE a eu valeur de sonnette d'alarme pour la population. «Son succès montre qu'il est important pour de nombreux habitants de notre pays que le service public fonctionne à la perfection dans les transports publics. Une multiplication des entraves à l'accès aux transports publics risquerait d'entraîner un report du trafic voyageur vers la route», poursuit l'ATE. c-vbo

ÉLECTIONS COPE INFRA CFF

Félicitations aux élus!



Hofbauer



Grandinetti



Steinegger



Baumberger

Les résultats des élections de la CoPe Infra sont tombés. Des huit candidats du SEV en lice, quatre ont été élus:

René Hofbauer, I-IH-RME-BN-SAI, lieu de service Berne, membre de BAU; **Ronny Grandinetti**, I-ESP-LOG-RSD-BIA, Biasca, membre de TS;

Erich Baumberger, I-IH-RME, Olten, membre d'AS; **Karl Steinegger**, I-AT-UEW-ROT-ZUE, Rapperswil, membre de BAU.

Toutes nos félicitations et plein de plaisir dans le travail au sein de la CoPe!

RailFit 20/30

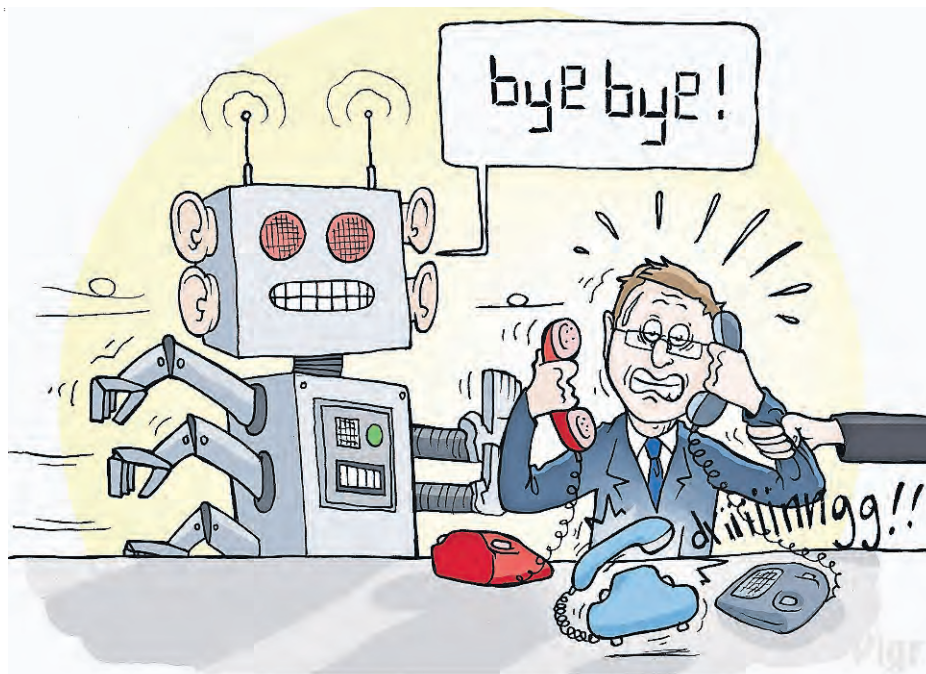
Les RH des CFF se saignent

Aux Ressources humaines des CFF, on ne fait pas dans la dentelle quand il s'agit de montrer l'exemple. La réorganisation des RH dès le 1^{er} janvier 2018 est un modèle du genre: 20% de postes en moins. On applaudit.

RailFit 20/30, c'est 1,2 milliard d'économies, et 1400 postes supprimés. Parmi ces derniers, concrètement, 56 des 281 postes des Ressources humaines des CFF disparaîtront, soit 20% des effectifs. «La direction des CFF ne saisit pas la chance offerte par les nouvelles technologies pour développer l'entreprise, mais uniquement pour des économies comptables...», critique vertement Daniel Froidevaux, secrétaire syndical SEV en charge du dossier. Les partenaires sociaux ont en effet fustigé la réorganisation «qui prend pour prétexte la numérisation pour atteindre des objectifs artificiels d'économie!»

Il faudrait investir dans les RH

Cette restructuration entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle prévoit le remplacement des conseillers RH par des centres de compétences RH. Si, à l'avenir, le personnel ayant



une fonction de conduite sera plus dépendant de la disponibilité de son conseiller RH pour obtenir une information, il perdra la relation privilégiée qu'il pouvait entretenir avec lui et qui le soutenait de manière étroite dans des situations difficiles. Ainsi, la mécanisation des Ressources humaines des CFF, initiée en 2009 par la mise en place du HR Service Center, franchit une nouvelle étape. Pour le SEV, la numérisation a bon dos dans ce dossier. Car les Ressources humaines devraient avoir plus d'importance aux CFF, alors que «les compé-

tences de conduite du personnel ont besoin d'être améliorées et non pas affaiblies. Qui peut sérieusement penser qu'on va améliorer les prestations des RH en supprimant un cinquième des postes?» Le personnel concerné peut désormais postuler pour tenter de conserver son emploi, et parmi les personnes touchées, il y en a bien 30 qui n'ont pas encore quatre ans d'entreprise et qui risquent par conséquent d'être licenciées.

«Augmenter l'agilité»

Dans leur réponse apportée à

la prise de position des partenaires sociaux, les responsables du projet n'en démentent pas. «Le nouveau modèle RH est important, il a notamment pour objectif d'augmenter l'agilité de l'organisation de nos RH.» Une agilité nécessaire à la transformation dictée par la numérisation qui va permettre d'offrir une «plus-value pour le travail au sein des Ressources humaines».

De belles paroles théoriques qui sonnent creux. «C'est encore une fois le même discours qui nous est servi. On peut faire mieux avec moins. Nous

constatons que la déshumanisation se poursuit aux CFF et qu'elle met en danger la santé des collaborateurs. Elle est réelle dans les trains et dans les gares. Elle prend la forme de diminutions drastiques d'emplois dans les services. On ne peut pas imaginer qu'au final les CFF seront meilleurs si la direction considère les collaborateurs sous l'angle d'une ressource économique!», considère Daniel Froidevaux.

D'un point de vue juridique, cette réorganisation suscite des interrogations, comme le signale Franziska Schneider du service juridique du SEV: «D'un point de vue économique, une telle réorganisation pourrait même avoir du sens si on la consolidait un jour. En revanche, il faut la critiquer d'un point de vue humain et juridique. Les CFF vivent de procédures. Toutes les personnes concernées, employé-e-s et supérieur-e-s, ont des droits et des devoirs. Et les RH jouent un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer. Nous allons y être très attentifs. Si nous constatons que la nouvelle compréhension du rôle des RH devait conduire à des procédures non conformes pour nos membres, alors nous entamerions les démarches nécessaires.»

Vivian Bologna

INFO

Non à la double peine pour les conducteurs de bus

La conseillère nationale socialiste et secrétaire syndicale Edith Graf-Litscher a déposé mardi une motion au Conseil national contre la double peine pour les conducteurs et conductrices de bus. Elle demande une adaptation de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et de l'Ordonnance réglant

l'admission à la circulation routière (OAC) pour permettre aux conducteurs et conductrices professionnel-le-s de bénéficier d'une différenciation des sanctions en cas de retrait de permis. Le SEV soutient cette motion qui va dans le même sens que la pétition lancée par la VPT. «Il est incontestable qu'un

retrait de permis touche de manière plus dure les conducteurs et conductrices professionnel-le-s comparé aux simples automobilistes», explique Edith Graf-Litscher. En effet, ces personnes risquent leur poste de travail en cas de retrait de permis, même si celui-ci a été retiré suite à un événement survenu

dans un cadre privé. Le SEV estime qu'il s'agit là d'une double peine. Depuis la révision de la LCR en janvier 2005, les retraits de permis sont avant tout liés au degré de danger encouru. La faute personnelle ne joue pas un grand rôle. «Si un conducteur professionnel ou une conductrice commet une faute

légère, les autorités compétentes devraient pouvoir différencier les catégories de véhicules que la personne est habilitée à conduire et infliger en conséquence des retraits de permis de durées différentes», conclut Edith Graf-Litscher.

SEV

Les femmes du SEV thématisent la violence



Luzia Siegrist

«La violence n'est pas la solution»

«Comment gérer la violence – ou le quotidien sans violence»: tel est le titre de la Journée de formation des femmes SEV du 24 novembre qui accueillera Luzia Siegrist du Bureau fédéral de l'égalité.

Le personnel des transports confronté à la clientèle est régulièrement victime d'agressions. Et à titre privé, toutes les femmes font un jour ou l'autre, dans leur vie, l'expérience de la violence et, parfois, de leur propre propension à la violence. «En Suisse, toutes les deux semaines une femme meurt sous les coups portés par son conjoint ou ex-conjoint, explique Lucie Waser, secrétaire syndicale et responsable au SEV de la Commission des femmes. Une femme sur cinq est victime, au cours de sa vie, de violence physique et/ou sexuelle. Plus de la moitié des femmes disent qu'elles n'aiment pas s'aventurer hors de leur maison le soir, parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Quant aux jeunes femmes qui sortent, elles jugent déjà presque normaux le harcèlement sexuel et les attouchements de la part d'inconnus.»

Les femmes du SEV consacreront leur journée de formation de novembre à la violence, un thème souvent tabou. Elles se demanderont comment on peut s'en protéger et ce que chacun de nous peut faire pour s'y opposer. Entretien avec Luzia Siegrist, qui travaille au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), où elle s'occupe spécialement de la violence domestique.

■ **Luzia Siegrist, quelles sont vos tâches au sein du BFEG?**
Le département Violence domestique du BFEG a pour tâche

■ **Quel est le taux d'occupation à disposition du BFEG pour accomplir les tâches liées à la violence domestique?**

che première d'informer le public et de lui fournir de la documentation. Puis nous coordonnons les mesures prises par la Confédération dans le domaine de la violence domestique. Nous favorisons la mise en réseau des organes de la Confédération, des cantons et des organisations non gouvernementales. Nous sommes également impliqués dans la collaboration à l'échelle internationale. Chaque année, nous organisons une conférence nationale autour d'un thème spécifique. Cette année, elle sera consacrée au stalking: le harcèlement obsessionnel, doublé de voyeurisme, dirigé contre une personne bien précise. C'est un thème d'actualité en raison d'un postulat lancé par la conseillère nationale Yvonne Feri (PS/AG) visant à «renforcer la lutte contre le stalking en Suisse». Elle a établi un rapport proposant des mesures visant à lutter contre ce fléau. Sinon notre travail tourne autour des affaires parlementaires et des procédures judiciaires, comme c'est le cas aujourd'hui avec ce rapport Feri. Souvent, l'administration fédérale doit aussi mettre en place des mandats du Parlement, c'est notre quatrième tâche.

Je travaille à 65%, ma collègue à 50% et ma supérieure à 15%. Comme nos ressources sont limitées, nous concentrons nos efforts sur la violence dans les relations de couple et dans les situations de séparation. Nous tenons compte de la situation des victimes et des auteurs de violence.

«Chacune et chacun porte l'entière responsabilité de son comportement.»

lence, indépendamment des sexes.

■ **A quelles formes de violence les femmes sont-elles confrontées en Suisse, hormis la violence domestique?**

Pour les femmes, c'est entre leurs quatre murs qu'elles courent le plus grand risque d'être victimes de violence. Dans l'espace public, le harcèlement sexuel est très fréquent, notamment le soir en sortie. Mais nous manquons de données fiables à ce sujet. Les femmes sont également victimes d'actes violents en dehors de leur maison, notamment de délits graves incluant les meurtres et les viols. Mais concernant ces derniers délits, il faut savoir que 50% d'entre eux sont commis dans le domaine domestique. Autres violences qui touchent essentiellement les femmes: la traite d'êtres humains, la prostitution forcée et les mutilations génitales. Quant aux mariages forcés, ils touchent également

les hommes. Mais là aussi, les données fiables font défaut, nous nous trouvons dans une zone grise.

■ **A quelle fréquence les hommes sont-ils également victimes de violence?**

Selon les statistiques criminelles délivrées par la police,

il y a dans l'espace public plus de victimes chez les hommes que chez les femmes. Quant à la violence domestique, un quart des victimes enregistrées par la police sont des hommes. L'Hôpital universitaire du canton de Vaud, qui dispose d'un service spécial pour le traitement des victimes de violences conjugales, donne un pourcentage d'hommes de 12,5%. Ceux-ci se présentent à l'hôpital pour faire soigner des blessures à l'arme blanche ou des coupures dues à des jets d'objets. Quant à la violence psychique dans les relations de couple, elle provient des deux sexes, à parts égales.

■ **Avez-vous une certaine compréhension pour celui ou celle qui répond à une violence verbale par de la violence physique?**

Non. Chacun porte l'entière responsabilité de son comportement. Nous connaissons tous des situations de stress extrême, des moments où

tout est difficile à supporter. Mais cela ne justifie en rien qu'on agresse autrui. La violence ne saurait être une solution dans aucune société, dans aucune famille, tout simplement parce que sa portée et ses conséquences pour tous les protagonistes sont trop graves.

■ **Dans quelle mesure l'alcool et les drogues entrent-ils en ligne de compte dans la violence domestique?**

Ils apparaissent dans 50% des cas. Ils favorisent en effet les comportements violents. Mais à l'inverse, on peut dire aussi que l'expérience vécue de la violence conduit à la consommation abusive de ces substances.

■ **Quelles sont les causes de la violence domestique?**

Notre étude de 2008 sur la violence dans les relations de couple relève quatre niveaux d'explication. Le premier niveau est d'ordre individuel: comment est-ce que je réagis aux situations de stress? Quel est mon degré de résistance? Suis-je capable de résoudre un conflit par la discussion ou non? Dans mon enfance, ai-je grandi dans un environnement dominé par la violence? Le second niveau relève du couple, de sa dynamique relationnelle: comment résout-on les problèmes ensemble? Comment s'effectue la répartition du pouvoir dans cette relation? Le troisième niveau est



«Si l'on remarque, par exemple, que les disputes deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes, il faut demander de l'aide.»

celui de la communauté, de l'environnement social proche, comme la famille, le voisinage et le lieu de travail: qu'en est-il de la violence dans ce contexte-là? Y est-il légitime de se faire sa place en recourant à la violence pour régler les conflits? Frapper des enfants, par exemple, est-il considéré comme un principe éducatif normal? Le quatrième niveau est celui de la société: quelles y sont les normes sociales et culturelles en vigueur? Comment les sexes se répartissent-ils les rôles? Quel est le cadre juridique? En Suisse, la violence conjugale n'est officiellement un délit depuis 2004. Cela signifie concrètement qu'il suffit que les autorités en aient connaissance pour qu'elles agissent: elles ont l'obligation de protéger les victimes de violence. Désormais, il n'est plus nécessaire d'adresser une plainte contre les auteurs de violence. Sans compter que l'introduction dans le droit civil, en 2007, de l'article sur la protection des personnes donne à la police la compétence de chasser du domicile conjugal une personne violente. Auparavant, c'est la femme qui, se sentant menacée, devait s'en aller et demander refuge, en général

dans un foyer d'accueil. Aujourd'hui, la police a le droit de retirer les clés du domicile aux auteurs de violence et de leur en interdire l'accès. Ils se voient également signifier l'interdiction d'entrer en contact avec leur conjoint-e et même de franchir un certain périmètre de protection.

■ **Dans quels groupes sociaux la violence domestique est-elle la plus répandue en Suisse?**

La violence domestique se retrouve dans toutes les couches sociales. Néanmoins, il y a des facteurs de risque qui apparaissent plus fréquemment dans certains groupes

«Grandir dans un climat de crainte peut avoir des conséquences dévastatrices.»

que dans d'autres. Ainsi, on a constaté que les gens jeunes et mariés sont plus souvent violents que les couples plus âgés et non mariés. Un médiane niveau de formation, un faible revenu, des problèmes financiers ou des difficultés sur le lieu de travail sont également des facteurs aggravants. Les conditions de logement jouent également un rôle: une famille de cinq personnes ne fonctionne pas de la même manière dans un trois-pièces ou dans une mai-

son individuelle. Et si d'aventure il y a des facteurs de violence qui apparaissent dans chacun des quatre niveaux évoqués plus haut, alors le risque est d'autant plus élevé.

■ **Le risque de violence domestique est-il particulièrement fréquent dans certains groupes de migrants?**

Les statistiques criminelles fournies par la police ne font pas de distinction entre les ethnies. Elles font la différence entre les personnes qui ont un passeport suisse et celles qui n'en ont pas. Chez les personnes qui n'ont pas le passeport suisse, le pourcentage des victimes et des au-

teurs de violence domestique est plus élevé. Si, dans leur société d'origine, les migrants ont vécu dans un milieu où les coups à la maison étaient normaux, ils emporteront avec eux une partie de cette tolérance à la violence. Sans compter que les migrants sont très fortement touchés par les autres facteurs de risque évoqués. Pour eux, trouver un logement adéquat peut s'avérer très difficile. A cela s'ajoute le handicap de la langue, les problèmes d'intégra-

tion et, parfois, la non-reconnaissance de leurs diplômes.

■ **Quel impact la violence domestique a-t-elle sur les enfants?**

Grandir dans un climat de crainte peut avoir des conséquences dévastatrices: problèmes psychiques, inadaptation sociale, troubles de la concentration, difficultés scolaires, risque plus important de devenir soi-même, plus tard, une victime ou un auteur de violence domestique. Et ce ne sont là que les aspects les plus manifestes. C'est pourquoi il importe d'intervenir de manière précoce. Ces enfants ont besoin d'aide, car il s'agit d'éviter les conséquences à long terme, qui sont la violence des jeunes, les atteintes à la santé, les suicides, etc. Des conséquences qui, en dernier ressort, nuisent à toute la société.

■ **Comment peut-on se protéger de la violence domestique?**

En demandant de l'aide sans tarder, si l'on remarque, par exemple, que les disputes deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes. Dans tous les cantons il existe des services de consultation pour les victimes et pour les auteurs de violence. Si les problèmes de violence ne sont pas encore trop graves, on peut également se tourner vers des services de consultation spécialisés dans les problèmes de famille, d'éducation ou d'addiction.

■ **Peut-on chiffrer ce que coûte la violence domestique?**

Les données étant en partie précaires, il est impossible de tout chiffrer. Nous avons cependant essayé de le faire en 2013 et nous sommes arrivés pour la Suisse à une estimation qui varie entre 164 et 287 millions de francs par année. Mais, par manque de bases de données, ce calcul

ne prend pas en compte quelques domaines importants, comme les coûts engendrés par les procédures civiles, par les services de la protection de l'enfance, par les services de la protection de l'adulte, par les mesures de soutien, par les soins médicaux apportés aux enfants et par les psychothérapies proposées aux adultes. Quoi qu'il en soit, la violence domestique coûte beaucoup d'argent qu'il serait plus intelligent d'investir dans la prévention. On éviterait ainsi des problèmes de société.

■ **Comment peut-on se protéger de la violence domestique?**

En demandant de l'aide sans tarder, si l'on remarque, par exemple, que les disputes deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes. Dans tous les cantons il existe des services de consultation pour les victimes et pour les auteurs de violence. Si les problèmes de violence ne sont pas encore trop graves, on peut également se tourner vers des services de consultation spécialisés dans les problèmes de famille, d'éducation ou d'addiction.

Markus Fischer/trad. Marcel Gasser

Assemblée des délégué-e-s Travaux

La «gaudronite» envahit CFF Infrastructure

Les réorganisations sont nécessaires pour maintenir une entreprise performante, mais à CFF Infrastructure le chef Philippe Gauderon en fait décidément trop.

«Nous n'avons jamais eu autant de collègues de CFF Infrastructure qui s'adressent au SEV à cause des problèmes découlant des nombreuses restructurations.» Lors de l'assemblée générale de la sous-fédération Travaux, qui s'est déroulée le 22 mai à Berne, le secrétaire syndical SEV Urs Huber a multiplié les exemples de la précarisation du travail découlant précisément de ces nombreuses réorganisations: lieux de travail toujours plus distants des lieux d'habitation; organigrammes confus (on ne sait plus qui est le chef hiérarchique); progressions salariales freinées; horaires de travail flexibilisés à outrance, etc. Dernièrement, les médias ont fait état des répercussions né-



Le secrétaire syndical Urs Huber a évoqué les exemples de la précarisation du travail provoquée par les trop nombreuses réorganisations au sein de la division CFF Infrastructure.

gatives sur les voyageurs – notamment sur l'Arc lémanique – engendrées par ces restructurations. Mais ces mêmes médias oublient de souligner que ce sont bien souvent les cheminots à souffrir les premiers de cette «gaudronite», plus précisément les employé-e-s de la division Infrastructure,

syndiqué-e-s au sein de la sous-fédération Travaux du SEV. Pour faire face de manière efficace aux problèmes liés à ces réorganisations multiples, Urs Huber ne voit qu'une solution: doper le taux de syndicalisation. Plus simple à dire qu'à faire. Plusieurs délégués sont

intervenues pour dire qu'au sein de la division Infrastructure, de plus en plus d'employés ne sont pas engagés par les CFF mais par des entreprises temporaires ou travaillent en sous-traitance pour des sociétés privées. Au terme de cette assemblée des délégué-e-s, le président

central Markus Kaufmann a passé la parole à Edith Graf-Litscher. La secrétaire syndicale SEV et conseillère nationale thurgovienne a plaidé pour le OUI à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 qui sera soumise au vote populaire le 24 septembre prochain.

Textes et photos: Alberto Cherubini

COMMISSION CENTRALE AU COMPLET



Pour compléter la commission centrale, les délégué-e-s ont élu à l'unanimité Philippe Schibli et Jasmin Suter. Composition de la CC pour la période administrative 2017-2020: Markus Kaufmann, président central; Jan Weber, vice-président; Hugo Ruoss, caissier; Philippe Schibli, secrétaire; Hubert Koller, responsable du recrutement; Jasmin Suter, représentante de la commission féminine SEV; Giuseppe Lanini et Hans Ulrich Keller, membres.

Markus Kaufmann n'a pas manqué de remercier (photo) son prédécesseur le jeune retraité Christian Suter qui a présidé la sous-fédération Travaux jusqu'au 31 décembre de l'année passée, ainsi que deux anciens membres de la commission centrale, la cuisinière Lea Boner et le secrétaire Ernst Walder (absent pour cause de maladie). Christian Suter et Lea Boner ont été chaleureusement applaudis par les délégué-e-s. **AC**

VU DU TERRAIN

Perte de savoir-faire et désorganisation

De nombreuses réorganisations au sein de la division CFF Infrastructure péjorent les conditions de travail. Deux exemples.

A Bellinzone
Giuseppe Lanini est assistant technique pour voie ferrée à Bellinzone. Au sein de son secteur de travail, il y a eu une nouvelle répartition des tâches entre filiales. Résultat des courses: moins de personnel, volume de travail plus grand et évolution des salaires limitée. «Les retraités ne sont pas remplacés par de nouveaux agents CFF mais

viennent du privé avec des contrats à durée déterminée. De plus, avec cette pratique, il y a une perte de savoir-faire», constate amèrement Lanini.

A Lausanne
Anthony Raymond (photo) conduit tracteurs et locomotives au service de la voie à Lausanne, il est mécanicien B100, «ça s'appelle ainsi parce qu'on conduit des locs qui ne font pas plus que l'eau. On manque de personnel, l'organisation du travail est chaotique. Par exemple un team d'Yverdon-les-Bains va travailler sur Lausanne et un team de Lausanne va travailler à



Yverdon-les-Bains... Je ne lance pas la faute à mon chef, c'est un problème d'organisation. Il m'arrive souvent de devoir chercher par moi-même sur un programme sur quel lieu de travail je suis affecté le lendemain et quels seront mes horaires de travail. Mon nom n'y est pas toujours inscrit, je dois procéder par déduction où et quand je dois aller travailler. Et pour couronner le tout, j'estime que pour ce que nous faisons, avec des horaires irréguliers, nous ne sommes pas bien payés.» **AC**

Sous-fédération VPT

PV 2020 et numérisation

Les élections du comité et les comptes annuels font certes partie des tâches d'un syndicat, mais ce sont surtout les sujets tournant autour de la lutte syndicale et de la politique du travail qui suscitent le plus d'intérêt.

Dès ses premiers mots d'introduction, Peter Bernet, président de la séance, a abordé le sujet qui court aujourd'hui sur toutes les lèvres: la numérisation. Cette nouvelle révolution industrielle va bouleverser le travail rémunéré: on s'attend en effet à la perte de nombreux emplois, également dans le domaine des transports publics. Des métros, des bus, des trains sans conducteur sont d'ores et déjà en service ou en phase d'essai, les automates remplacent le personnel d'assistance, et quand on cherche un renseignement, on vous renvoie à un site web. Mais la numérisation ne libérera pas l'être humain de la plaie du travail. «La numéri-

sation est une attaque contre le genre humain», a averti Peter Bernet. Président central de la VPT, Gilbert D'Alessandro a poursuivi dans le même ordre d'idée, qualifiant la numérisation «d'expression barbare» et posant cette question rhétorique: «Qui d'entre vous monterait dans un avion sans pilote? L'homme est irremplaçable.» Dans une résolution, les délégué-e-s sont ainsi arrivés au constat que quatre emplois sur dix allaient probablement être «numérisés», ce qui génèrera une pression considérable sur les places de travail dans les transports publics. Cette évolution concernera certes toutes les places de travail, mais ce sont surtout les personnes les moins qualifiées et les moins susceptibles d'être formées qui auront le plus de peine à acquiescer de nouvelles qualifications, donc de trouver un nouvel emploi satisfaisant et digne. C'est la raison pour laquelle les délégué-e-s exigent que l'on accorde plus d'attention «aux risques inhérents à la numérisation/automatisation», que les entreprises proposent des formations visant à protéger l'employé-e-s d'un potentiel licenciement ou à les préparer à une réorientation professionnelle, que la sécurité continue d'être garantie, que les lois soient adaptées en conséquence, que la protection des salarié-e-s continue d'être assurée et aussi que de nouveaux instruments de lutte soient testés, par exemple l'imposition fiscale des robots, une mesure adaptée à la nouvelle réalité économique qui permettrait d'atténuer l'impact de la numérisation.

EN BREF

Au chapitre des élections, **Peter Bernet**, jusqu'ici membre suppléant au comité central, a été élu vice-président de la VPT. **Ueli Müller**, le vice-président démissionnaire, a adressé quelques mots de remerciement et jeté un regard rétrospectif sur une «période intéressante et intense» à ce poste. Le nouveau suppléant au comité central se nomme **René Schnegg** (VPT RBS). Demeuré vacant jusqu'ici, le siège VPT à la commission Femmes sera désormais occupé par **Martine Paccard** (VPT TPG). Ueli Müller est revenu sur les efforts de la VPT en matière de recrutement et en a appelé à la conscience des sections pour qu'elles s'impliquent dans les campagnes de recrutement en cours. **pan/mg.**

Détérioration des conditions de travail

Une autre résolution portait sur la détérioration des conditions de travail dans diverses sociétés de navigation. La pression exercée par les actionnaires (privés et publics) et les tentatives de libéralisation de l'OFT poussent les «matelots» à

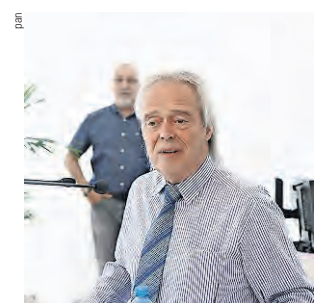


D^r Catherine Barlet-Ghaleb, spécialiste en médecine du travail.

bout. Un nivellement par le bas est à craindre, et cela ne saurait être accepté. Les standards élaborés lors des négociations CCT ne doivent pas être revus à la baisse. Cette résolution, comme celle sur la numérisation, a rencontré le soutien unanime des délégué-e-s.

«Vous êtes bons!»

«Vous êtes bons!»: c'est en ces termes que Barbara Spalinger, la vice-présidente du SEV, a remercié les membres de la VPT pour leur travail. Avec leurs compétences sur des questions spécifiques, les branches sont un précieux soutien lors des négociations. Barbara Spalinger a évoqué l'évolution dans les diverses branches et présenté quelques exemples choisis de résultats obtenus par négociation dans les entreprises. Elle aussi est confrontée dans son travail aux conséquences de la libéralisation: «La numérisation n'a pas rendu les hommes plus heureux», a-t-elle conclu très sobrement.



Le président du jour, Peter Bernet, nouveau vice-président de la VPT.

La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» donne lieu de part et d'autre à des opinions tranchées; c'est surtout en Suisse romande que l'on rencontre les oppositions les plus virulentes à cette réforme. C'est la raison pour laquelle la section tpg a adressé à l'assemblée des délégué-e-s une proposition urgente demandant que le SEV ne délivre aucune consigne de vote et qu'il accorde à ses membres la liberté de vote lors de la votation de septembre. Vincent Leggiero, président de la section, a tenu un discours enflammé auquel les délégué-e-s se sont montré-e-s sensibles. Hélas, il n'a pas réussi à obtenir une majorité en faveur de sa proposition, qui n'a donc pas été soumise au congrès.

Hommage du président du SEV
Giorgio Tuti, président du SEV, a évoqué des thèmes d'actualité comme l'intégration de l'OFT, préjudiciable aux transports publics. «Le SEV fonction-



Vincent Leggiero, fervent opposant au «oui» du SEV à PV 2020.

ne grâce au travail de ses membres et de ses sous-fédérations, même si, de temps à autre, c'est un peu compliqué», a estimé le président du SEV, en témoignant sa reconnaissance aux membres du VPT. «Dans le futur également, le syndicat sera la seule force à même de défendre les droits des salarié-e-s», a-t-il conclu.

Maladies psychosociales

L'assemblée des délégué-e-s avait décidé de consacrer le thème principal de sa réunion aux risques du travail pour la santé. C'est le D^r Catherine Barlet-Ghaleb, spécialiste en médecine du travail et cheffe de clinique, qui s'est exprimée à ce sujet. La place manque ici pour restituer les résultats intéressants, et parfois surprenants, issus de ses recherches. Pour résumer cet exposé très documenté, il suffira donc de dire que les atteintes physiques (par la pollution, les substances chimiques, les éléments toxiques, le bruit) et les atteintes psychosociales (stress, burn-out, longs trajets pour aller au travail) sont en augmentation. Un quart des salarié-e-s souffre de stress, un quart se sent épuisé. Et les employé-e-s sans fonction dirigeante souffrent plus que les cadres. Les principaux facteurs de danger sont le travail monotone ou compliqué et la pression du temps. **Peter Anliker/mg**



Walter Holderegger veut opposer la formation à la numérisation.

Enthousiasme?

«Arriver à destination en toute sécurité – également pour les questions d'assurance.»

Nouveau: avantages exclusifs pour les adhérents!

Coopération SEV et Helvetia. Protection complète pendant voyages et loisirs en exclusivité pour les adhérents.

Grâce au partenariat entre SEV et Helvetia, profitez, en qualité d'adhérent SEV, d'un interlocuteur compétent pour toutes les questions d'assurance et de prévoyance ainsi que de précieux avantages.

Vos avantages

- Nouveau: en cas de conclusion d'un contrat de protection complète avec assurance inventaire du ménage (y c. «vol simple à l'extérieur»), assurance responsabilité civile privée et assurance assistance, vous bénéficiez d'un rabais de combinaison de 10% et d'autres avantages intéressants, tels que:
 - l'inclusion de votre inventaire du ménage, au domicile et à l'extérieur, à concurrence de CHF 2'000, sans supplément
 - l'augmentation du service de clés à CHF 2'000 sans supplément.
- Analyse de la prévoyance gratuite

Protection spéciale pour vélos et vélos électriques

Après la conclusion du contrat, enregistrez votre vélo ou votre vélo électrique sur www.veloregister.ch et apposez la vignette de sécurité sur votre vélo. En cas de vol, il suffit d'envoyer la confirmation d'enregistrement et Helvetia vous offre la franchise de CHF 200.

L'indication du numéro d'adhérent de police de votre assurance clients privés avec protection complète vous donne droit, en tant qu'adhérent SEV, à une vignette de sécurité et un passeport vélo gratuits pour un vélo (et à un tarif préférentiel pour les suivants).

En qualité d'adhérent SEV, vous bénéficiez de l'offre de conseil d'Helvetia. Les conseillers spécialisés SEV d'Helvetia se tiennent à votre entière disposition. Plus d'informations sous: www.helvetia.ch/sev



Votre assureur suisse.

Sous-fédération AS

Vous voulez des jeunes? Les voici

«Recruter les jeunes, garder les jeunes.» Pour que cette phrase ne reste pas juste un mot d'ordre, il faut prendre au sérieux les demandes des jeunes. Ceci a fait l'objet d'une résolution votée par les 44 délégué-e-s de la sous-fédération Administration & Services (AS). Par ailleurs, dans une deuxième résolution, AS a également pris en compte les défis que doivent relever les moins jeunes dans un monde ferroviaire de plus en plus numérisé.

Voulons-nous à tout prix un monde ferroviaire numérisé, en conflit avec le monde ferroviaire originel, conçu par des êtres humains pour des êtres humains? AS n'est pas de cet avis. Au moyen d'une résolution, ils ont exprimé leur volonté que les humains continuent à jouer un rôle dans le service public. Ceci implique que les entreprises doivent préparer suffisamment tôt leur personnel aux changements à venir. La satisfaction de la clientèle est un des éléments



Manuel Kobler présente le fructueux brainstorming de la pause café.

stratégiques clés des entreprises de transport; le personnel d'AS s'identifie à cet objectif. Il est toutefois convaincu que ce but ne sera jamais atteint si l'on a seulement recours à des robots. Il faut du personnel en chair et en os, bénéficiant d'une formation adaptée, avec des perspectives d'avenir. Un monde ferroviaire sans personnel? Les délégué-e-s l'ont vécu au sens figuré lors de la répétition générale du sketch comique «2020: un couple d'amis dans une gare de l'Emmental», présenté ensuite au Congrès du SEV.

Ce ne sont pas seulement les employé-e-s âgé-e-s qui sont sous pression. Les salaires des jeunes aux CFF augmentent lentement, à la vitesse «tortue». Si l'on parle du système salarial ToCo des CFF, c'est là que le bât blesse; la progression salariale avec ce système se déroule à pas comptés pour les jeunes. Ceux-ci ont présenté leur problème calmement et, fort probablement, avec peu d'espoir d'être vraiment écoutés. Ensuite, les choses se sont accélérées: l'assemblée a longuement discuté des obstacles posés par ToCo à une progression salariale

correcte. Quelques collègues ont profité de la pause café pour faire une séance de brainstorming. Un participant s'en est inspiré pour élaborer une résolution en vue du congrès. La discussion portant sur le thème des salaires et de l'évolution des filières pour les jeunes aux CFF a été empreinte de compréhension réciproque et de solidarité. Ensuite, Manuel Avallone, vice-président SEV, a expliqué quelles sont les prochaines étapes pour le personnel des CFF: la CCT CFF. Actuellement, le SEV négocie ce qu'on appelle la «Décision 33», qui règle la parti-

icipation dans l'entreprise dans les commissions du personnel (CoPe). Ces dernières devraient se renforcer au niveau de la surface (voir en pages 2 et 3). Parallèlement, entre le mois de mai et juin, le personnel CFF organisé au SEV devra dire quelles sont ses principales revendications pour les éventuelles négociations avec les CFF en 2018. «Bien que la CCT ne sera peut-être pas adaptée l'année prochaine, assure Manuel Avallone, le SEV se prépare déjà maintenant à des négociations.»

En novembre, la conférence CCT va discuter des résultats du sondage. Il est clair pour tous que la force de négociation du SEV dépend du taux d'organisation syndicale. Déjà lors de la dernière assemblée des délégué-e-s, AS a relevé qu'il n'y a plus d'augmentation marquante de l'effectif des membres – malgré de nombreuses actions de recrutement. C'est pourquoi ils ont décidé de professionnaliser le recrutement en créant un poste à 20%. Les interventions que fait AS, une réponse concrète aux revendications des jeunes, constituent aussi un argument primordial pour recruter avec succès: le SEV prend toutes les demandes au sérieux, celles des jeunes et celles des plus âgés.

Nani Moras/Myriam Allemann



Alina Brudermann s'engage pour le salaire des jeunes.



AS demande que le personnel soit formé pour affronter la digitalisation du rail.

Sous-fédération RPV

120 ans et bien vivante

Le 24 juin, la RPV célébrera ses 120 ans lors d'une croisière sur le lac des Quatre-Cantons avec à son bord cinq membres par section. Ceci a été brièvement abordé lors de l'Assemblée des délégué-e-s. Les thèmes étaient nombreux: introduction du trafic par wagons complets, évolution des profils professionnels et des classifications, examens périodiques, pression de plus en plus forte dans le monde du travail, ton arrogant et inacceptable de certains chefs et licenciements discutables des temporaires. Les membres ont aussi pris congé de «Totoche».

Le président du SEV Giorgio Tuti et l'administrateur des finances Aroldo Cambi ont recommandé de voter «oui» à «Prévoyance vieillesse 2020»: «Si cette réforme n'est pas acceptée, ce sera bien pire!» Au vu des problèmes rencontrés avec l'introduction du trafic par wagons complets, la question se pose de savoir combien de clients se sont déjà désistés. «Les CFF ne déplorent à leurs dires pas la perte de clients, mais le transfert d'importants volumes de transport sur la route», explique le président central Hanspeter Eggenberger. On se démène pour tenter de résoudre ce problème. Personne ne s'en réjouit; au contraire, les gens se font du souci pour le rail et les places de travail. Le déficit accusé par Cargo en janvier et février ne pouvant guère être comblé d'ici décembre, cela ne laisse pas présager d'amélioration des conditions de travail.



Le nouveau représentant romand, Frédéric Monnier (à gauche sur la photo), ne fait pas qu'écouter. Il prend aussi activement la parole.

En réponse à la demande du SEV et de la RPV en faveur d'un jour de travail pour la préparation des examens périodiques à la maison ou lors d'un cours SEV, les membres de la direction de Cargo ont déjà réagi en affirmant qu'ils jugeaient cela difficilement envisageable à l'heure actuelle.

Les nombreux problèmes économiques ne justifient en aucun cas le ton arrogant de certains supérieurs. Il n'est pas correct non plus de licencier des employés temporaires juste avant qu'ils aient accompli quatre années aux CFF pour éviter de devoir leur proposer un poste fixe. Le SEV demande aux CFF de faire preuve d'une plus grande souplesse.

La pratique a démontré que les CFF ne témoignaient pas toujours autant de loyauté envers leurs collaborateurs qu'ils n'en attendaient de ces derniers. Le fait d'avoir recours à des requérants d'asile pour les équipes de nettoyage dans les trains, en prenant exemple sur Bernmobil, suscite bien des questions critiques: est-ce une manière de contri-

buer à leur volonté d'intégration ou plutôt une façon d'utiliser des personnes sans défense comme main d'œuvre bon marché? Ces équipes sont-elles considérées comme un service complémentaire facultatif ou visent-elles à prendre la place du personnel de nettoyage régulier? Faire des économies ainsi sur le dos des employés fixes et des temporaires est inacceptable!

Quant au contrôle contesté depuis 2010 pour tous les conducteurs de véhicules sur rail en vue de leur transfert dans la courbe salariale des mécaniciens de locomotives (selon la «Décision 25» du procès-verbal des négociations CCT), c'est au juge arbitre Franz Steinegger de trancher et de décider. Toutefois, ceux qui profiteraient de cette augmentation de salaire ne profiteraient guère de la retraite anticipée Valida. Il y a eu également beaucoup de discussions sur l'accroissement des exigences pour les mécaniciens de manœuvre et leurs conditions de salaire. «Toco» engendrant une réduction du nombre de classes salariales, il est

RPV INTERNE

Michel Tochtermann a été chaleureusement remercié par le comité central. Il avait intégré la RPV Genève en 1988 en tant que membre de la commission spéciale et dès 1995 comme représentant de la Suisse romande. «Ces 29 années ont passé très vite», a affirmé «Totoche». «J'ai eu du plaisir!» Son successeur a été nommé par applaudissements en la personne de **Frédéric Monnier**, RPV Lausanne. Les membres de la commission centrale (CoCentr) ont été confirmés dans leur fonction: président central **Hanspeter Eggenberger**, vice-président **Danilo Tonina**, caissier **Heinz Schneider** et responsable du recrutement **Bruno Kirchofer**. Ils cherchent encore deux personnes pour la CoCentr étant donné que deux membres vont prochainement partir à la retraite. C'est **Roland Zehentner**, RPV Südostschweiz, qui siègera dorénavant à la conférence CCT. Les comptes 2016 bouclent avec un déficit de 521 francs (moins élevé que budgétisé) grâce à davantage de cotisations de membres et moins de dépenses pour la CoCentr et la conférence des présidents. Un déficit de 14650 francs figure au budget pour 2018. En 2016, l'effectif des membres a chuté de 1293 à 1287, bien que 58 personnes soient nouvellement affiliées. «Les nouveaux membres sont rares chez nous, c'est pourquoi l'encadrement des membres existants est primordial», a affirmé Bruno Kirchofer.

maintenant plus difficile de traiter de manière équitable les moindres différences.

Markus Fischer/Myriam Allemann



Le présent de Heinz Schneider à «Totoche»: bien plus que le chocolat des CFF.



De gauche à droite: Bruno Kirchofer, Danilo Tonina et Hanspeter Eggenberger.

Sous-fédération ZPV: élue vice-présidente, Sabrina Tessmer succède à Pascal Fiscalini

Une page se tourne

Solide, active, prête à lutter. La ZPV confirme sa bonne organisation.

Andreas Menet, président central ZPV, a mis immédiatement l'accent sur la force du collectif: «Je le dis chaque année: il ne faut jamais baisser la garde. Nous sommes confrontés à de grands changements qui exigeront une réponse commune, compacte. Et ce n'est possible qu'en équipe, afin de renforcer l'action syndicale.» Le lien avec le recrutement était donc inévitable: «On ne peut grandir et se renforcer que si nous avons de nouveaux membres, a-t-il expliqué. Certes, la participation prend du temps et de l'énergie, mais le jeu en vaut la chandelle.» Il y a bien entendu des aspects que la ZPV ne peut influencer, à l'instar de la démographie et la numérisation. «Ce sont des processus inéluctables qui ont aussi un impact sur notre profession, surtout la numérisation. Nous avons évidemment des choses à dire et nous saurons nous faire entendre.»

Le projet «Accompagnement de la clientèle 2020», et ses nombreuses inconnues, s'est invité à l'assemblée parce qu'il aura des répercussions sur le



Andreas Menet remercie son vice Pascal Fiscalini...

métier d'agent de train. Le personnel souhaite d'ailleurs l'améliorer. «Mais ces changements, a-t-on entendu, doivent avoir lieu où c'est nécessaire. Le personnel doit être considéré avec bienveillance.» La ZPV est inquiète en raison de la vitesse avec laquelle le projet semble vouloir être mis en place. A tout prix. Alors qu'il est approximatif. C'est pourquoi la sous-fédération va suivre avec une attention toute particulière le dossier afin de maintenir les conditions de travail, l'attractivité de la profession et le niveau salarial. Des revendications qui figurent dans la pétition de la ZPV Léman que l'assemblée n'a pas jugé nécessaire de lancer au niveau national.

Dans son bilan, le président central est revenu sur le feuil-

leton SOPRE qui a donné des aigreurs d'estomac à nombre d'employé-e-s, sur les agressions contre le personnel, ainsi que sur la nécessité d'un double accompagnement sur la ligne de faite du Gothard. Concernant RailFit 20/30, Andreas Menet a rappelé la nécessité de rester attentif.

L'assemblée des délégué-es a aussi approuvé la partie statutaire (comptes compris) ainsi que le rapport d'activité des Rhb, et accueilli Helmut Radlingmayr, président de la Commission d'entreprise des ÖBB, Trafic Voyageurs SA. Il a abordé la réalité quotidienne et les défis en Autriche et participé à l'hommage à Pascal Fiscalini (voir ci-contre). Un moment émotionnellement très important qui a impacté l'ordre du jour. Un message



... et accueille Sabrina Tessmer.

d'estime et d'affection que Pascal aura toujours avec lui. C'est donc une page qui se tourne pour la ZPV qui affrontera les nouveaux défis avec une jeune vice-présidente, Sabrina Tessmer. Ainsi s'ouvre un nouveau chapitre pour Andreas Menet, que l'assemblée a félicité pour son élection au Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF. Avec cet équipage à ses côtés, il pourra assurément amener le bateau ZPV à bon port. «Nous sommes des personnes responsables et nous saurons trouver de bonnes solutions, en étant conscients que parfois il s'agit de faire des compromis.»

Françoise Gehring/vbo

Les assemblées des délégué-e-s, c'est aussi l'occasion de prendre congé et de remettre des mandats. Cette année, c'est le départ de **Pascal Fiscalini** qui fut le plus important.



Remerciements à Marco Belloli et Luzius Oberer

Il quitte la vice-présidence de la ZPV puisqu'il devient secrétaire syndical SEV au Tessin. **Marco Belloli** et **Luzius Oberer** ont aussi été remerciés. **Sabrina Tessmer** a été élue vice-présidente centrale ZPV; elle siègera



Roger Tschirky (RhB), force de la nature

aussi au comité SEV. **Roger Tschirky** a été élu président de l'Assemblée des délégué-e-s et il sera aussi secrétaire ZPV ad interim. **Roger Gander** est le nouveau représentant à la Commission de la migration. **Daniel Oderbolz** entre à la



Une ovation émouvante pour Pascal Fiscalini

Commission de gestion. Quant à **Alan Perli** (Tessin), **Roger Kaiser** (Zurich) et **Vladan Djordjevic** (Genève), ils siègeront à la conférence CCT CFF.

frg/vbo

La meilleure défense, le SEV



Ils ne manquent pas d'idées à la ZPV. Pour bien commencer l'assemblée, ils entrent en scène. La meilleure réponse aux attaques de la direction des CFF, c'est la défense du SEV qui protège ses membres.

■ Débat animé

Le poids des BAR

Un mandat de négociation au SEV

Négocier ou ne pas négocier, tel est le dilemme, résolu par un mandat de négociation pour les BAR. Les secrétaires syndicaux **Jürg Hurni** et **Martin Allemann** savent pertinemment que la pression augmente sur les conditions de travail. Il est donc bien compréhensible que les délégué-e-s ne soient pas enthousiastes à l'idée d'apporter des changements concernant directement leur quotidien. Comment réussir à faire coïncider les vellétés de souplesse des jeunes avec les besoins de stabilité des plus anciens? Peut-être que le seul chemin consiste à négocier des changements tout en mettant des garde-fous pour la santé. «Négocier ne signifie pas accepter les demandes des CFF, ont argué les deux secrétaires syndicaux. Aussi parce que le personnel des trains a ses propres revendications. Et si les requêtes des CFF devaient être insoutenables, la ZPV pourra les réfuter.»

Au final, les délégué-e-s ont suivi les deux syndicalistes. frg/vbo

Sous-fédération LPV

Lutter avec fermeté contre les conséquences de la concurrence

Quand on parcourt les rapports des précédentes assemblées des délégué-e-s, on est très vite frappé par ceci: les problèmes du personnel de locomotive tournent souvent autour de la libéralisation du transport ferroviaire de marchandises et autour de tentatives similaires, qui vont en s'accroissant, de libéraliser également le transport de voyageurs. Les conséquences sont le dumping salarial, les licenciements, les restrictions et suppressions d'emplois et, hélas, les failles en matière de sécurité. Il importe de lutter avec fermeté contre les conséquences d'une concurrence inutile, encouragée par l'Etat.

Hans-Ruedi Schürch, président central, a d'abord souhaité la bienvenue aux 70 participant-e-s avant de céder la parole au président de la séance, Bernhard Frauenfelder. La matinée a été marquée par les interventions des invités et les élections (voir ci-contre).

L'après-midi s'est déroulé sous le signe des débats consacrés aux nouvelles propositions des sections LPV. A quelques rares exceptions près, ces propositions ont toutes été acceptées sans contestation par les délégué-e-s et seront soumises à l'attention du comité central LPV. De vives discussions ont ensuite eu lieu sur la question suivante du maintien des



jours uniques de repos dans les diverses rotations annuelles des CFF. Est-il dans l'intérêt du personnel de locomotive? Ce temps de repos entre deux semaines de travail est en effet beaucoup trop court pour récupérer. Il est souvent perçu comme un facteur de stress, voire une immense charge. Les délégué-e-s ont donc exigé une planification annuelle fondée sur un plus grand nombre de jours de repos, à savoir au moins 118 jours non travaillés, qui aurait pour autre effet secondaire positif d'augmenter le temps de travail quotidien. Quand on songe que les employé-e-s qui travaillent dans les secteurs de l'administration et de la planification parviennent eux aussi, grâce aux jours fériés et aux ponts, à obtenir plus que les 115 jours non travaillés prescrits, il est devenu urgent et nécessaire de changer de pratique dans le secteur du personnel de locomotive.

C'est la section LPV Ticino qui a fourni le principal sujet de discussion de l'après-midi. Elle propose que la LPV s'engage

auprès de l'OFT pour une augmentation du niveau de compétences linguistiques sur les trajets effectués sur le réseau ferroviaire suisse. Thomas Giedemann, mécanicien de locomotive auprès de CFF Cargo International, a expliqué le problème que constituent les conducteurs de locomotive étrangers qui, avec des connaissances linguistiques insuffisantes, parcourent la «zone linguistique» nouvellement créée par l'OFT (Zone dans laquelle ils auront l'autorisation de ne parler que l'allemand ou l'italien). Les collègues de Suisse romande ont rétorqué qu'une augmentation du niveau de

compétences linguistiques n'a aucune utilité dans le cas du futur Léman Express (le futur RER franco-valdo-genevois), car les mécaniciens de locomotive provenant de France pourront se servir de leur langue maternelle lors des trajets effectués sur territoire suisse. Il est d'autant plus important de négocier dans toutes les compagnies ferroviaires de bonnes conventions collectives de travail et d'œuvrer auprès du Conseil fédéral pour une CCT de branche dans les transports ferroviaires de marchandises.

Texte et photos:

Stefan Bruderer, LPV Zurich, trad. Marcel Gasser

Invités, élections et honneurs

La matinée a été marquée par les interventions des invités. Giorgio Tuti, président du SEV, s'est exprimé sur la Prévoyance vieillesse 2020, Barbara Spalinger, vice-présidente du SEV, sur la situation actuelle de la plainte du SEV contre Crossrail dans le cas de dumping salarial relevé à Brigue, et Martin Allemann, secrétaire syndical, sur la révision prochaine de la LDT et sur la situation à CFF Cargo International en relation avec le retrait de Suisse de Crossrail. L'assistance a également pris connaissance d'informations intéressantes fournies par le Dr Thomas Isenmann, de son état directeur de Sillon Suisse SA, organe indépendant d'attribution des sillons. Son exposé portait sur l'histoire et les tâches de cette entreprise. Peter Merz, ancien président central, a clos la matinée par une intervention sur un projet de la Fédération européenne des travailleurs des transports qui définit la cabine de conduite idéale. Du côté des élections, nous nous réjouissons tout

particulièrement que Manuel Grünig, mécanicien de locomotive d'Aarau, prenne la tête du ressort Jeunesse. Il ne reste plus à repousser que la direction du ressort Femmes. Urs Frank a été désigné nouveau membre suppléant à la commission de gestion de la LPV (CG). Giuseppe Alessandro Caputo et René Walser ont été élus délégués de la LPV au sein de la conférence CCT CFF, et Cristiano Cioni délégué suppléant. Enfin, Beat Millius a été honoré pour sa collaboration depuis de nombreuses années au sein de la LPV, en dernier lieu en tant que président de la CG. Janos Joroch remet son poste de responsable de la Jeunesse, mais poursuit son activité au sein de la Migration et en tant que traducteur aux compétences fort appréciées. Aujourd'hui, il s'est une nouvelle fois engagé à fond pour que tous les collègues puissent participer aux débats, indépendamment de leur langue. Un grand merci, Janos!

S.F./mg



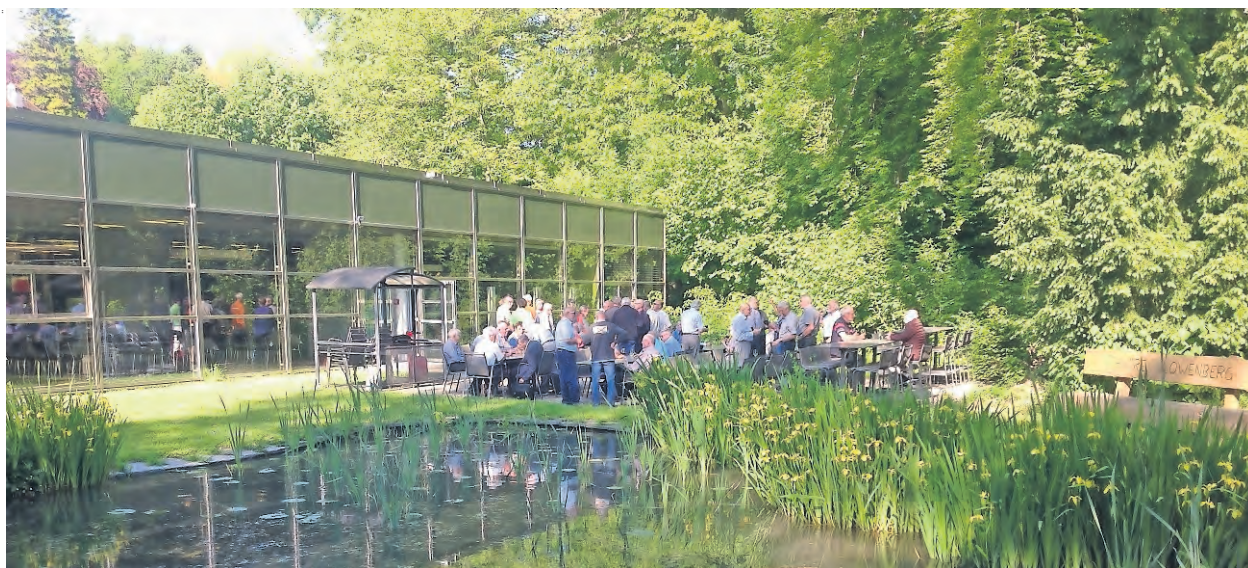
Le responsable du recrutement Christoph Erker et Damian Vogel, président LPV Bâle.

Sous-fédération des pensionnées

Pour la première fois au Löwenberg, vendu par les CFF

Rapport de la 98^e assemblée des délégués PV-SEV du 22 mai 2017 au centre Löwenberg de Montilier.

Roland Schwager, président central, dirigeait notre assemblée des délégué-e-s pour la première fois, ce qu'il a fait avec brio. Il a commencé par souhaiter la bienvenue à l'assistance, adressant un salut particulier à Ricardo Loretan, son prédécesseur, à Brigitte Geser, représentante de la PV au sein de la commission de gestion du SEV, aux membres de la commission de gestion de la PV, à Frédy Imhof, traducteur simultané, et à tous les nouveaux collègues. L'assemblée s'est également réjouie de la visite de Giorgio Tuti, président du SEV et Martin Allemann, secrétaire syndical SEV, qui nous ont honorés de leur présence dans l'après-midi. Très complet, le rapport annuel de notre an-



Le Löwenberg, un lieu idyllique.

ancien président central Ricardo Loretan a suscité un grand intérêt et l'approbation générale. L'actualité mondiale et les événements politiques y côtoyaient l'activité ordinaire du syndicat. Le rapport annuel a donc été

approuvé sous un tonnerre d'applaudissements.

Principaux points à l'ordre du jour

Concernant le rapport annuel, le bilan, le rapport de la commission de gestion et les budgets, il n'y a eu que des questions de simple compréhension auxquelles notre caissier, Egon Minikus, a répondu avec compétence. Le compte des profits et pertes boucle sur un fâcheux déficit de 23 678,73 francs. Si l'on tient compte de la baisse de valeur de nos actions et placements à la banque Coop (2135,95 francs), il subsiste un déficit de 21 542,78 francs. Comme avait été inscrit au budget un déficit de 13 460 francs, l'excédent de dépenses a fait l'objet d'un commentaire détaillé et complet pour chacun des comptes concernés. Ainsi, 7000 francs résultent d'actions du syndicat qui n'avaient pas été prévues. Les fonds propres par membre s'élevaient à 24 francs.

Jean-Bernard Egger de la section PV Neuchâtel a été élu à l'unanimité membre suppléant de la commission de gestion de la PV. René Läubli a été nommé sans opposition membre suppléant de la commission de gestion du SEV en vue du congrès.

Oui à PV 2020

Dans un exposé très intéressant, Giorgio Tuti a mis le doigt sur la complexité des problèmes auxquels un syndicat doit faire face. Il nous a donné un aperçu du congrès du SEV, dévoilant au passage quelques informations internes et autres nouvelles de première main. Son message le plus important concernait la votation du 24 septembre 2017 sur la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Si celle-ci devait échouer dans les urnes, nous nous retrouverions dans une situation désastreuse. Nous savons tous que l'AVS doit être assainie, raison pour laquelle seul un OUI clair à «Prévoyance vieillesse 2020» peut être envisagé. En cas d'échec, il faudra ficeler un nouveau paquet financier qui ne pourra jamais être aussi favorable et qui comportera de nombreux désavantages. Le projet actuel soumis en votation est un bon compromis qui comporte certes quelques petites détériorations, mais propose avant tout de nombreux aspects positifs.

La Caisse de pensions, le trafic ferroviaire longue distance, les FlixBus et, à nouveau, la réforme des rentes ont été les autres points forts de l'assemblée des délégués. Lors de l'examen des

propositions à l'adresse du congrès, c'est avant tout le rapport social qui a suscité l'intérêt de l'assistance. Pour le reste, l'assemblée a surtout soutenu la proposition de la PV Winterthur-Schaffhouse et celle de la PV Zurich. Puis le nouveau président central Roland Schwager a abordé plusieurs sujets: AVS-plus, la Caisse de pensions des CFF, les FVP, la sécurité sociale et la numérisation. Les membres du comité central ont apporté des informations détaillées sur leurs activités respectives: FVP, VASOS/SSR, publicité et commission Femmes. Roland Schwager a ensuite clos la séance en adressant ses remerciements à tous et toutes les délégué-e-s pour leur participation active et les débats intéressants. Le traducteur a également reçu des louanges pour son travail toujours parfait, et enfin, Egon Minikus a aussi reçu des remerciements appuyés et mérités pour avoir parfaitement organisé l'assemblée des délégué-e-s et le congrès.

Otto Huser, secrétaire central PV-SEV/trad. Marcel Gasser



Andrea-Ursula Leuzinger, commission des Femmes et Albert Brunner, responsable du site internet.

Sous-fédération TS

Non à la fragmentation

Pour une fois, le SEV et les CFF partagent le même point de vue: le morcellement des concessions pour le trafic ferroviaire longue distance est néfaste à la clientèle. Les concessions des lignes longue distance étaient l'un des principaux sujets de discussion de l'assemblée des délégué-e-s de la sous-fédération (TS) du 22 mai.

«Pourquoi les concessions pour le trafic grandes lignes (GL) font-elles tant parler d'elles actuellement?» C'est par cette question rhétorique que Ladina Purtschert, responsable générale du dossier des concessions GL auprès des CFF, a introduit son exposé. Assis à côté d'elle, Emanuel Stoll, responsable du planning de production à la division Voyageurs, l'écoutait attentivement. «C'est qu'en décembre 2017, presque toutes les concessions de lignes longue distance arrivent à échéance», a poursuivi Ladina Purtschert. Certaines lignes font exception, en raison de la protection des investissements (ICN). Le 9 septembre, les concessions seront donc réattribuées «à condition cependant que les prestations puissent effectivement être fournies dès le changement d'horaire du 10 décembre», a-t-elle tenu à clarifier. C'est la raison pour laquelle les CFF planifient l'horaire 2018 tout à fait normalement, même si les autres chemins de fer exigent «une solution avec plus de compagnies», et même si l'OFT nourrit le projet de subdiviser le réseau des grandes lignes en deux réseaux, l'un de base et l'autre de qualité premium. Ladina Purtschert a exposé les intentions des CFF: «Les CFF souhaitent être l'unique concessionnaire dans le trafic grandes lignes pendant au



Werner Schwarzer a été bombardé de cadeaux, remis par le nouveau président central Claude Meier.

moins 15 ans.» Selon elle, les autres entreprises intéressées, comme le BLS, n'auraient pas le matériel roulant indispensable pour exploiter ces lignes à partir de décembre.

Les CFF exigent des critères de mesure

Mais l'objectif clair poursuivi par les CFF ne signifie nullement qu'ils ne souhaitent pas établir des coopérations. «Nous sommes disposés à coopérer, mais uniquement sur la base de critères de mesure clairs», a expliqué Ladina Purtschert. Et d'évoquer surtout les coûts et la satisfaction de la clientèle. Les CFF proposent une solution partenariale qui conserve une dimension nationale. «Nous pouvons nous imaginer que d'autres chemins de fer produisent pour les CFF là où cela a du sens», a-t-elle précisé. C'est dans cet esprit que les CFF mènent actuellement des discussions avec SOB (Südostbahn), le BLS ayant décliné l'invitation (réd.: ça a changé depuis, voir édito). Selon Ladina Purtschert, le concept élaboré en commun par les CFF et SOB sera communiqué en juillet. Les CFF se déclarent persuadés que, sur un réseau où seul un tiers des lignes est rentable, au final seule une concession uniforme peut fonctionner. Sinon le prin-

cipe du financement croisé des lignes non rentables par les lignes rentables est mis en péril.

Changements pour le personnel

Le morcellement de la concession pour le trafic des grandes lignes entraînerait aussi de grands changements pour le personnel. «Aujourd'hui, on ne peut pas nous contraindre de céder du matériel roulant ou du personnel», a expliqué Emanuel Stoll. Ce qui se passerait avec le personnel si l'une des autres compagnies obtenait effectivement une concession, est aujourd'hui très hypothétique. «Mais au cas où telle ou telle ligne était retirée du réseau, il se pourrait que les CFF doivent céder le matériel roulant et le personnel», a poursuivi Emanuel Stoll. Dans ce cas de figure, les CFF se rangeraient au côté du SEV pour lutter contre ce démembrement. «Les CFF s'y opposent avec véhémence et sont prêts à aller jusqu'au Tribunal fédéral pour faire valoir leur cause», a conclu Ladina Purtschert.

Elections et départs

La matinée qui précédait la conférence sur les concessions pour le trafic ferroviaire longue distance a permis de régler les affaires statutaires. Les délégué-e-s TS ont élu Sandro Kälin

d'Angelo Stroppini (président de la section tessinoise) et celui de Bruno Hardegger (président de la commission de gestion).

Après les élections, les délégué-e-s ont discuté des propositions à soumettre au Congrès. Ils ont notamment adopté la proposition K17.006 (rotation annuelle pour le personnel travaillant en tours de services), car beaucoup de membres de la sous-fédération TS travaillent en tours de services. Le recrutement de nouveaux membres était également un point important à l'ordre du jour. Claude Meier, président central et actuellement responsable du recrutement, a présenté les chiffres des membres à fin 2016. «On a déjà vu mieux», a-t-il commenté. C'est pourquoi il souhaite modifier la structure de la publicité au sein de TS. «Actuellement, dans quelques sections on ne sait pas très bien qui sont les personnes en charge du recrutement. A l'avenir, nous devrions définir clairement des responsables et des personnes de confiance, afin d'améliorer ce recrutement», a expliqué le président central. L'objectif à long terme de la sous-fédération consiste à maintenir au moins un taux de syndicalisation stable. «Nous devons essayer de compenser les départs à la retraite par de nouvelles arrivées», a-t-il conclu.

Karin Taglang/mg



Ladina Purtschert et Emanuel ont parlé concessions ferroviaires.

Pensionnés

Mardi 20 juin ■ PV Fribourg

Départ de Fribourg à 8h30 en car des Grands-Places

Sortie annuelle

Arrêt à Bulle, départ 9h

Notre sortie annuelle nous conduira en car à La Chapelle d'Abondance (France). Prix: 65 francs par personne incluant le voyage en car, un menu gastronomique, le vin et les cafés (participation de la caisse comprise). Le montant sera encaissé dans le car à l'aller. Retour à Fribourg à 18h15. Prendre votre carte d'identité. Inscriptions jusqu'au 15 juin: Jacques Zulauff, tél. 076 316 37 07 ou jzulauff@hotmail.com ou Franz Rohner, tél. 026 493 20 15, franzrohner@bluewin.ch.

Jeudi 13 juillet ■ PV Jura

RDV 8h Gare de Delémont

Marche à Cerlier

Départ du train à 8h12 pour Bienne, puis direction Brüttelen. Marche facile d'1 ½ heure direction Cerlier (Erlach). Repas à la Cabane du Pêcheur, Fritures de poissons. Retour en bateau dès 15h15. Train pour Delémont à 16h49. Possibilité pour les non marcheurs, ils seront accompagnés par Benoit. Suite au décès de notre ami Lucien, s'annoncer dorénavant auprès d'Emile: 032 422.87.89 ou 079 384.69.74; par courriel: emile.lachat@bluewin.ch

Le président: P. Ackermann

Mercredi 16 août ■ PV Bienne

Départ de Bienne à 8h10

Course du jubilé au travers de l'Emmental avec un train spécial

De Lyss à 8h34

Inscription d'ici au 30 juin 2017. Il vous suffit de payer 100.- Fr. par personne sur le compte de chèques 25-10462-2, Verband pensionierte Eisenbahner, Sektion Biel, 2503 Biel/Bienne. Pour le moment, il y a encore des places disponibles. Ceux qui veulent participer, il faut maintenant s'inscrire. Merci de le faire le plus rapidement possible. Notre président est à votre disposition pour de plus amples renseignements Tel. 033 356 41 43.

Le comité

Sous-fédérations

Jeudi 22 juin ■ AS

9h15

Branche trafic voyageurs

La branche Trafic voyageurs se retrouve au se retrouve au Secrétariat central du SEV à Berne.

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10404 ex. (total 42010 ex.), certifié REMP au 24.10.2016

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Peter Anliker, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Karin Tagliang.

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58.

Abonnements et changements d'adresse: Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Annances: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch.

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau. www.mittellandzeitungsdruck.ch

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 29 juin 2017. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 22 juin à 10h. Pour les annonces, le délai est fixé au 20 juin à 10h.

Décès

Antonelli Viviane, veuve de Christian, Yverdon-les-Bains; décédée dans sa 70^e année. PV Vaud.

Bloch Elisabeth, veuve de Werner, Le Landeron; décédée dans sa 87^e année. PV Neuchâtel.

Chappuis Alain, conducteur, Commugny; décédé dans sa 53^e année. VPT TPG.

Kolly Gérard, agent de mouvement, Val-

lorbe; décédé dans sa 66^e année. PV Vaud.

Marti Viktor, Salvenach; décédé dans sa 85^e année. VPT MOB.

Nyfelor Eduard, secrétaire d'exploitation, Lyss; décédé dans sa 94^e année. PV Biel-Bienne.

Vergères Ida, veuve d'Armand, Sion; décédée dans sa 97^e année. PV Valais.

Abonne-toi dès maintenant à la newsletter de contact.sev: sev-online.ch/fr/newsletter



■ Brenscino

Les membres SEV ont encore 20 % de rabais



Les membres du SEV qui ont reçu récemment un bon de 100 fr. de Reka bénéficient en outre de 20 % de rabais à Brenscino. Cela fait partie de l'accord de vente entre le SEV et la coopérative qui en est propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

De l'hôtel Brenscino la vue est splendide sur le lac Majeur et les montagnes tessinoises. Il se dresse au milieu d'un jardin botanique de 38 000 m². La réception, le lounge, le restaurant, la pizzeria et la terrasse ont été rénovés. Les clients de l'hôtel bénéficient du Ticino

Ticket leur permettant de voyager gratuitement dans les transports publics ou à prix réduit à bord des bateaux, des remontées mécaniques et des attractions principales du Tessin.

Le Brenscino est un lieu idéal pour vivre le charme du Tessin. Les îles de Brissago, Ascona et sa promenade au bord du lac, Locarno et Cannobio avec son marché hebdomadaire sont à un jet de pierre de Brenscino.

Reka-vbo

Informations et réservations: brenscino.ch ou 091 786 81 11

La Confédération, coopérative historique

En allemand, Confédération suisse se dit « Schweizerische Eidgenossenschaft » – littéralement Coopérative par le pacte. Autant dire que le serment fondateur d'août 1291 se trouve à l'origine d'une forme juridique à laquelle notre actuel Code des obligations consacre une centaine d'articles.

La société coopérative, nous l'apprécions tout particulièrement pour son but social et son fonctionnement démocratique. Car les porteurs de parts sont les acteurs économiques eux-mêmes, en leur qualité de producteurs (arts et métiers, agriculture, commerce) ou de consommateurs (usagers, locataires, acheteurs). Ils sont partie prenante de la gestion de la coopérative et, en toute égalité, ils ont chacun une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts sociales détenues.

C'est bien dans ce sens que les gens des vallées d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ont fait serment de défense commune et d'entraide mutuelle en cas de toute atteinte extérieure – ou interne – à l'intégrité des personnes ou des biens, souvent administrés en commun. Par extension, cet engagement valait aussi pour les cantons, alors appelés « Orte », qui ont successivement rejoint la Confédération. La Suisse ancienne, composée de treize cantons autonomes, a pu se maintenir unie pendant près de trois siècles (de 1513 à 1803) malgré les conflits d'origine religieuse et de multiples divergences – pour ne rien dire des rapports discordants avec les puissances étrangères, grandes recruteuses de « Suisses » qui se retrouvaient ennemis sur les champs de bataille.

Cette persistance quasi miraculeuse, les historiens l'expliquent par une raison que rappelle volontiers le chercheur Daniel Schläppi. En bref, le lien qui a fait tenir ensemble à la fois les cantons souverains eux-mêmes et leur fédération relativement peu structurée réside dans l'administration en commun de biens et ressources d'utilité publique.

Le système était couramment pratiqué à l'échelle des communes villageoises dont les habitants se partageaient notamment l'usage de bien communs, tels que pâturages et immeubles. Dans les bourgades et villes, les bourgeois et leurs corporations géraient coopérativement tout un patrimoine immobilier, des ateliers et des moulins ainsi que des équipements pour la gestion des eaux, la facilitation des transports, la lutte contre le feu et les inondations. Ces corporations payaient aussi du personnel pour l'entretien des forêts, la garde des troupeaux et l'élimination des rats et autres animaux nuisibles.

Quant aux treize cantons, ils administraient à plusieurs ou ensemble des territoires sujets, les bailliages justement dits communs, dont les plus grands furent érigés en cantons souverains en 1803

(Argovie, Saint-Gall, Thurgovie, Tessin) ou douze ans plus tard (Valais). Les comptes de ces bailliages ont régulièrement



figuré à l'ordre du jour de la Diète fédérale annuelle de 1470 à 1797 et souvent fait l'objet de vives controverses.

Malgré tout, l'administration coopérative des bailliages communs a fortement contribué à la consolidation du lien confédéral, comme la gestion communautaire des biens des collectivités locales a cimenté leur identité et retenu leur population.

L'Américaine Elinor Ostrom, unique femme ayant reçu le Prix Nobel d'économie, a mis en évidence le caractère de « bien commun » au sens moderne du terme des cogestions pratiquées sous l'Ancien Régime, notamment au Valais, mais sans voir le rôle institutionnel joué historiquement par le modèle corpo-coopératif. Et surtout sans faire expressément le lien entre ledit modèle et l'économie de partage considérée par nombre de nos contemporains comme une alternative durable à l'appropriation capitaliste.

Or que recherchent – et parfois trouvent – ceux qui expérimentent aujourd'hui de nouveaux modes de vie en communauté, sinon le partage de toutes les idées et ressources qui se prêtent à une telle mise en commun, généreuse et fructueuse à la fois?

En ce début de 21^{ème} siècle, la société coopérative connaît un regain de faveur, portée par le développement de l'économie sociale et solidaire que les germanophones appellent souvent l'économie du bien commun. Il est intéressant de voir comment le passé même lointain, le présent bien actuel et, à coup sûr, l'avenir font de la coopérative une idée forte et durable.

Yvette Jaggi

Bien assuré

Protection complète exclusive pour les membres SEV

Helvetia Assurances propose une nouvelle offre aux membres SEV: une protection complète pour les voyages, les loisirs et au travail.

Depuis 2012, Helvetia est la partenaire officielle du SEV. Une offre groupée a récemment été concoctée spécialement pour les membres SEV que Helvetia est venue présenter au congrès. Dans ce cadre, près de 100 membres ont déjà demandé conseil.

«La protection complète de Helvetia à l'intention des membres SEV a été mise au point avec notre collaboration, pré-

cise Aroldo Cambi, administrateur des finances SEV. Et nous espérons ainsi couvrir les besoins de nos membres.» Cette offre groupée ne s'appelle pas sans raison Protection complète pour les voyages et les loisirs. Elle comprend une assurance ménage avec vol simple à l'extérieur, une assurance responsabilité civile privée avec un montant assuré de 5 millions de francs ainsi qu'une assurance assistance incluant les frais d'annulation.

Partir en vacances l'esprit tranquille

En voyage, la protection complète de Helvetia assure les bagages ainsi que

les vélos et autres engins de sport en cas de vol, de perte ou de dégâts à hauteur de 2 000 francs, avec une franchise de 200 francs. A la maison, Helvetia ne demande aux clients bénéficiant de la protection complète aucune franchise en cas de vol de vélos et de vélos électriques pour autant qu'ils soient enregistrés sous www.veloregister.ch. Les clients avec protection complète peuvent enregistrer un vélo gratuitement. Pour les membres SEV, l'assurance pour frais d'annulation est aussi intéressante. Les personnes qui la concluent n'ont plus besoin d'une autre assurance lorsqu'elles réservent des

voyages, hôtels, etc. L'assurance intervient lorsqu'un voyage est annulé. La particularité de l'offre de Helvetia est que les frais d'annulation sont assurés aussi en cas d'empêchement de voyager ou si le remplacement prévu à la place de travail tombe à l'eau.

La protection complète de Helvetia intervient aussi sur le lieu de travail: l'assurance responsabilité civile privée ne comporte pas de franchise et les clés d'entreprises ou d'autres systèmes de fermeture sont couverts. Helvetia offre en outre un service de clés.

kt/mj

www.helvetia.ch/sev

Angle droit

Equité et évaluation du personnel

L'équité est une forme particulière de justice qui, malheureusement, est souvent négligée au gré des évaluations du personnel.

Le team d'assistance judiciaire du SEV a été confronté cette année aux CFF à de nombreuses évaluations du personnel qui ne se sont pas déroulées de manière équitable. Voici quelques réflexions sur l'équité en général, et lors des évaluations du personnel en particulier. Et pour terminer, citons un bel exemple d'équité dont ont fait preuve deux supérieurs hiérarchiques.

Tout d'abord, le terme «équitable» est-il synonyme de «justice»? Dans beaucoup de cas d'assistance judiciaire du SEV relatifs à une évaluation du personnel, il semble que l'équité ne soit pas une forme de justice découlant de dispositions légales ou d'une convention collective de travail mais plutôt d'un sentiment personnel du ou de la collègue concerné-e. Les valeurs personnelles, morales et culturelles y jouent un rôle important.

S'agissant d'évaluation du personnel, l'équité ne signifie pas un traitement égal à n'importe quel prix. Elle sous-entend que l'on tienne compte des situations individuelles (les tâches, les responsabilités, l'expérience de chacun-e) et des besoins respectifs. Dans une évaluation du personnel, il doit y avoir équité en premier lieu dans la fixation des objectifs. Ceci signifie qu'il faut respecter les principes SMART: en effet, on doit pouvoir fixer des objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux (motivants, tout en restant accessibles), réalistes (réalisables) et définis dans le temps (avec une date précise). Si par exemple des objectifs sont fixés pour l'ensemble du team, le critère lié à la lettre R aura du mal à être assumé par un employé isolé. Donc, même si les objectifs de teams ne sont pas interdits, souvent ils ne sont pas équitables.

Pratiques injustes

Considérant cette manière d'appréhender l'équité, le team d'assistance judiciaire du SEV a constaté cette année encore des lacunes dans les entretiens de clarification, en particulier des comportements



Un même objectif, monter sur l'arbre. Les mêmes exigences pour toutes et tous, ce n'est pas forcément équitable ...

injustes de certains chefs: des critiques peu claires, aucun fait précis, la répétition sans cesse des mêmes faiblesses, les reprises telles quelles des objectifs du groupe ou de la division, ou des objectifs mal mesurés. L'évaluation des prestations et du comportement pour l'exécution des tâches courantes est aussi bien souvent faussée par les problèmes interpersonnels entre collaboratrices et collaborateurs et supérieur-e-s hiérarchiques.

La plupart du temps, les instances supérieures indiquent, lors des entretiens de clarification, que les entretiens d'évaluation ont été préparés à l'avance dans le cadre des teams de direction et que dès lors, bien sûr, l'évaluation est équitable et qu'il n'y a aucune raison de procéder à des corrections. En clair, cela signifie que les entretiens de clarification n'ont pas grande valeur aux yeux des chefs et dans une telle situation, nous pouvons nous demander si cela vaut vraiment la peine de continuer à chercher le dialogue. Beaucoup d'entretiens de clarification n'apportent ainsi pas le succès escompté.

Cependant, il est important de réagir à une évaluation du personnel incorrecte et de veiller à ce qu'elle ne soit pas tout simplement classée

dans un dossier personnel sans entreprendre de la contester. Ceci revêt une importance toute particulière si, par exemple, un supérieur envisage d'utiliser une évaluation du personnel avec la note «D» (= répond en grande partie aux attentes) comme motif pour imposer une directive liée au contrat de travail, ou pour menacer de saisir des mesures plus sévères. Et le comble, c'est que certains dirigeants décrivent la note «D» comme étant une «bonne» évaluation!

Equité de la deuxième chance

Il y a cependant des exceptions qui confirment la règle. Lors d'un récent entretien de clarification, la hiérarchie a fait preuve d'équité et de grandeur d'âme. Le chef direct a avoué que lors de l'entretien d'évaluation, il était trop fixé sur un seul événement et qu'il n'avait pas don-

né suffisamment d'importance à d'autres considérations positives, et enfin qu'il avait défini pour l'un des objectifs des critères de mesure trop peu clairs. Son supérieur hiérarchique a assuré quant à lui que cet entretien de clarification constructif allait donner lieu à des mesures de développement personnel. Et lorsque le résultat de l'évaluation du personnel est passé de la note «D» à la note «C», ce ne furent pas seulement le collègue et son représentant syndical qui rayonnèrent, mais aussi les deux supérieurs. Cette équité réelle laissera des traces durables et positives chez toutes les personnes impliquées.

Le team d'assistance judiciaire du SEV

Abonne-toi dès maintenant à la newsletter de contact.sev : sev-online.ch/fr/newsletter



Salaire minimum des conducteurs de bus

Dumping dénoncé à Genève!

Les sous-traitants de lignes tpg transfrontalières tentent de contourner le salaire minimum des conducteurs de bus prévu par l'Office fédéral des transports. Les syndicats suisse et français SEV, FO, CFDT et CGT, haussent le ton. Une plainte a été déposée auprès de l'OCIRT et une lettre ouverte aux autorités a été signée.



Quatre syndicats réunis à la frontière pour dénoncer le dumping transfrontalier.

Les syndicats français et le SEV ont dénoncé le 7 juin à la frontière franco-suisse le dumping transfrontalier pratiqué par des sous-traitants des tpg. Ceux-ci n'appliquent pas la directive de l'OFT qui fixe le salaire minimum des conducteurs de bus à 58300 fr. par année pour 2100 heures. Dans la foulée de cette directive, un accord avait été trouvé avec les sous-traitants des tpg. Les entreprises sous-traitantes françaises distribuent des primes à

leurs employés effectuant des kilomètres en Suisse. «Aujourd'hui, les entreprises françaises remettent en question cet accord, soit en comparant de manière fantaisiste le salaire d'un travailleur en France et en Suisse, soit en introduisant des déductions forfaitaires inadéquates ou encore en ne payant la prime que lorsqu'il y a des usagers dans les véhicules!», a expliqué Fabien Framechon, délégué de Force ouvrière. Une plainte a été déposée à l'Office cantonal de

l'inspection et des relations du travail.

Eviter le dumping

Plus largement, les organisations syndicales entendent interpellier les autorités de chaque côté de la frontière, afin que soient respectées les règles et les lois des territoires respectifs. «Ce principe doit toujours être appliqué vers le haut pour éviter le dumping», précise Valérie Solano, secrétaire syndicale du SEV. En particulier, la possibilité pour les

TPG de sous-traiter des lignes frontalières à des entreprises françaises ne doit pas favoriser la sous-enchère salariale.» Président du SEV et de la branche rail de la Fédération européenne du personnel des transports (ETF), Giorgio Tuti a rappelé que l'ETF a adopté un programme de lutte contre le dumping lors de son Congrès à fin mai. «Ce dumping concerne les salaires mais aussi le respect du temps de travail. La concurrence voulue en Europe a un prix. Mais ce n'est pas aux

travailleurs et travailleuses de le payer. En Suisse, il faut appliquer des salaires suisses!» De son côté, Vincent Leggiero, président de la section vpt-tpg, a apporté l'entier soutien des collègues des tpg au personnel des sous-traitants dans un contexte de velléités genevoises de hausse de la sous-traitance.

Quant à Alexandre Descombes, délégué syndical CGT chez Gem'bus, sous-traitant des tpg, il a évoqué la solidarité entre travailleurs des transports alors que le Léman express pointe le bout de son nez: «Même si on travaille pour des entreprises différentes, la solidarité est pour nous une évidence et on voudrait que nos autorités en prennent conscience au lieu de nous mettre en concurrence.» Son confrère Michel Bouchaud, délégué CFDT chez TP2A, va dans le même sens: «Nous, les travailleurs, on réussit toujours à s'entendre et nous avons besoin de bonnes conditions de travail. Il en va de notre sécurité et de celle des usagers.»

Vivian Bologna

Photomystère: «Où cette photo a-t-elle été prise?»



Le concours de **contact.sev**

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les réponses correctes et gagnera **un couteau de poche du SEV.**

Solution du concours paru dans **contact.sev** n° 09:

L'arrêt de la gare de Wohlen AG

Le sort a désigné Luca Polli, Ligornetto, membre de LPV Ticino.

Il gagne 40 francs en chèques Reka.

Conditions de participation

Par carte postale Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 21 juin 2017.